

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 MAI 2026 à 20 h

PRESENTS : Jean-Michel Afonso, Evelyne Bizzotto, Hervé Bordenave, Maryline Colez, Salomé Jeanney, Céline Legrand, Christophe Marchal, Ludovic Mourey, Patrice Pretre, Frédérique Lahemade.

ABSENT : Jean-Pierre Pernot (procuration donnée à Céline Legrand).

Secrétaire de séance : Hervé Bordenave

Ouverture de la séance à 20h00

1 – Désignation des membres dans les commissions thématiques de la CCDB

	Vice-Président(e)	Commissions	Membre
1	Laure THIEBAUT	Petite Enfance – Enfance - Jeunesse	Frédérique LAHEMADE
2	Michel LAB	Scolaire	Frédérique LAHEMADE
3	Benoit PARENT	Transition écologique et numérique – Gens du Voyage	Jean-Michel AFONSO
4	Nathalie CONCET – Jean-Claude ALAMPI	Equipement – Travaux-Habitat-ADS	Jean-Michel AFONSO
5	Lydiane JOSSERAND	Déchets et Valorisation	Jean-Pierre PERNOT
6	Arnaud MARTHEY	Développement économique	Céline LEGRAND
7	Jean-Yves BRUNELLA	Tourisme – Aide aux communes – Fonds de concours	Céline LEGRAND
8	Richard MARIAZ	Eau – Assainissement collectif et non collectif	Ludovic MOUREY
9	Maud BEAUQUIER	Communication – Animation Territoriale – Soutien aux associations	Frédérique LAHEMADE
10	Jacques LOUVET	GEMAPI – Environnement et cadre de vie	Hervé BORDENAVE

2 – Désignation du membre de la commission CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour mission d'évaluer **les charges financières transférées** lorsqu'une commune transfère une compétence à l'intercommunalité.

Concrètement

Quand une compétence (par exemple : eau, déchets, ...) passe de la commune à l'EPCI :

- La CLECT calcule le coût supporté par la commune lié à l'exercice de la compétence, (dépenses – recettes)
- Elle détermine le montant à compenser financièrement entre communes et intercommunalité.
- Elle rédige un rapport d'évaluation qui sert de base pour fixer les attributions de compensation (AC) versées aux communes.
- Elle se réunit également pour la mise en place ou la révision du pacte fiscal et financier

Christophe MARCHAL sera le représentant de la commune à cette commission.

3 – Ajout d'une suppléante à la commission appel d'offre

Il manquait un suppléant au sein de la commission d'appel d'offre, Evelyne BIZZOTTO prendra cette fonction.

4 – Délibération pour correction des tarifs de location de la salle de convivialité.

Les nouveaux tarifs applicables sont désormais les suivants :

	Forfait journée	
	Du 16 Mars au 14 Novembre	Du 15 Novembre au 15 Mars
Habitants de Grosbois	70 €	90 €
Extérieurs à la commune	90 €	150 €

	Un week-end soit du vendredi soir au lundi matin	
	Du 16 Mars au 14 Novembre	Du 15 Novembre au 15 Mars
Habitants de Grosbois	140 €	180 €
Extérieurs à la commune	260 €	300 €

Les extérieurs devront être parrainés par un habitant de Grosbois.

Caution de 300 € obligatoire habitants et extérieurs.

Rangement et nettoyage

ATTENTION : Les tables et chaises intérieures ne doivent pas être sorties de la salle.

Pour l'extérieur, prendre les tables et bancs prévus à cet effet.

Les tables et chaises devront être, après nettoyage, laissées montées afin de vérifier leur bon état.

En cas de détérioration des tables ou chaises, il sera facturé :

- 100 € par table
- 50 € par chaise
- Vaisselle manquante ou cassée : 2€ / verre ; 3€ / assiette

5 – Retour sur la prise contact avec la société JET UN ŒIL qui est spécialisée dans les systèmes de sécurité.

La mairie a pris contact avec la société JET UN ŒIL, spécialisée dans les systèmes de sécurité, notamment la vidéoprotection.

À la suite de ce rendez-vous, deux projets ont été étudiés et chiffrés :

PROJET 1

Installation de 2 caméras au niveau de la mairie et du carrefour de la mairie :

- Comprenant 1 caméra de contexte et 1 caméra de lecture de plaques orientée vers le Château (ou autre axe à définir).

Coût du projet :

- Achat de l'installation par la commune : **5 745 € HT**
- Location du matériel sur 60 mois (maintenance incluse) : **143,63 € HT/mois**

PROJET 2

Installation de 4 caméras afin de couvrir les entrées de la commune (Rue de Baume-les-Dames et Rue de Besançon)

- Comprenant 2 caméras de lecture de plaques et 2 caméras de contexte.

Coût du projet :

- Achat de l'installation par la commune : **22 456 € HT**
- Location du matériel sur 60 mois (maintenance incluse) : **561,40 € HT/mois**

Au regard du coût de ces installations ainsi que des contraintes liées à leur implantation. En effet, la commune souhaite pouvoir assurer une couverture complète des habitations. Dans ce contexte, il a été décidé de ne pas donner suite au projet pour le moment.

Toutefois, la mairie reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

6 – Questions diverses.

Des habitantes et habitants du village ont signalé que certaines personnes ne respectent pas les horaires autorisés pour les travaux de tonte.

Nous rappelons donc les horaires en vigueur afin que chacun veille à les respecter :

- **Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;**
- **Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;**
- **Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.**

Des habitantes et habitants du village signalent également des nuisances liées au tapage nocturne.

Nous rappelons que le respect de la tranquillité et du repos de chacun est essentiel au bien-vivre ensemble. Nous remercions donc l'ensemble des habitants de faire preuve de civisme et de veiller à limiter les nuisances sonores, en particulier en soirée et durant la nuit.

Un courrier sera adressé à Monsieur Julien METIFIOT afin qu'il procède à la sécurisation de sa grange sinistrée, dans le but de garantir la sécurité des habitants du village, et plus particulièrement celle des enfants.

La commune envisage d'organiser un marché à partir de 2027, qui se tiendrait sur la place de la mairie.

Nous restons à votre disposition si vous connaissez des commerçants susceptibles d'être intéressés, ainsi que pour recueillir vos idées afin de faire aboutir ce projet.

Clôture de la séance 21h30

Permanence de Mairie un Samedi sur deux de 10h à 12h sur place
mais aussi par téléphone au 09.54.36.57.56

Retrouvez toutes les informations concernant la vie du village avec l'application mobile

